

# DESCRIPTIONS DES COLLOQUES DE L'INM

JANVIER – DÉCEMBRE 2024

LISTE PRINCIPALE – regroupant tous les colloques pour lesquels l'INM a contribué à la planification

## Table des matières

COLLOQUE RATTACHÉS AUX TRIBUNAUX .....	1
Colombie-Britannique .....	1
Alberta.....	3
Saskatchewan.....	5
Manitoba.....	7
Ontario .....	8
Québec.....	10
Provinces de l'Atlantique.....	14
Tribunaux du Nord .....	18
Cours fédérales .....	19
COLLOQUES NATIONAUX.....	21

## COLLOQUES RATTACHÉS AUX TRIBUNAUX

### Colombie-Britannique

**TITRE : Colloque de formation de la Cour suprême de la Colombie-Britannique : colloque pour les nouveaux juges**

**FOURNISSEUR : Cour suprême de la Colombie-Britannique**

Date : 21 mai 2024

**Aperçu :** Ce colloque d'une journée destiné aux nouveaux juges de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a été dispensé par des juges d'expérience de la Cour, qui ont donné un aperçu des considérations pratiques liées au rôle du juge.

**Objectif :** Ce colloque visait à aider les juges nouvellement nommés à passer du rôle d'avocat à celui de juge.

**Sommaire :** Des juges d'expérience ont traité de divers sujets d'intérêt, notamment de la gestion des requêtes présentées en cabinet, des défis uniques en droit de la famille et des stratégies pour gérer les mises en délibéré. Le colloque s'est terminé par des conseils pratiques destinés aux juges itinérants et par une période de questions posées par les nouveaux juges aux juges plus expérimentés.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour suprême de la Colombie-Britannique**

**FOURNISSEURS : Cour suprême de la Colombie-Britannique**

Dates : 22 au 24 mai 2024

**Aperçu** : Ce colloque de deux jours destiné aux juges de la Cour suprême de la Colombie-Britannique portait sur divers sujets, notamment le contrôle judiciaire, le droit testamentaire et successoral, les procès devant jury et les directives au jury, l'examen des ordonnances de détention, les méthodes d'imputation du revenu au titre des pensions alimentaires pour enfants ou pour conjoint et les incidences de la retraite sur les pensions alimentaires pour conjoints et les enjeux pour l'intérêt public suscités par les litiges actuels relatifs à l'application de la *Charte*. Lors de la séance de clôture, des juges plus anciens et des juges retraités ont fait part de leurs conseils et de leurs points de vue sur le travail du juge, de même que sur les affaires et les enjeux qui ont marqué leur carrière judiciaire.

**Objectifs** : Ce colloque visait à améliorer les connaissances de fond et les compétences des participants pour les aider à répondre aux nouvelles tendances en droit administratif, constitutionnel, pénal, familial, testamentaire et successoral. Il visait aussi à leur proposer des méthodes pratiques pour l'imputation du revenu lors du calcul de la pension alimentaire pour enfants ou pour époux, à les aider à se préparer en vue des procès avec jury imprévisibles et à bénéficier des conseils et réflexions de juges plus chevronnés, d'un praticien expérimenté et d'un juriste universitaire sur diverses questions relatives à la Charte.

**Sommaire** : Ce colloque abordait des domaines d'intérêt très variés pour les juges et les protonotaires (désormais juges associés) de la Cour. On y a examiné les calculs financiers difficiles dans les affaires familiales, y compris l'imputation du revenu au titre de la pension alimentaire pour enfants ou pour époux et les incidences de la retraite sur la pension alimentaire pour époux. D'autres séances ont porté sur des questions de droit substantiel, les nouvelles tendances en droit testamentaire et successoral et les requêtes et demandes de contrôle judiciaire. Dans ce dernier cas, un juge de la Cour d'appel fédérale a présenté un exposé. Il y a également eu une discussion avec des juges d'expérience sur diverses questions criminelles, allant de la confection des directives au jury à la conférence préalable à l'exposé, ainsi que le déroulement de l'examen d'une ordonnance de détention. Le colloque s'est terminé par un examen des litiges relatifs à la Charte actuellement en instance devant les juridictions supérieures, ainsi que par un survol des enjeux sur le plan de l'intérêt public que suscitent ces affaires.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour suprême de la Colombie-Britannique**

**FOURNISSEURS : Cour suprême de la Colombie-Britannique**

Dates : 13 au 15 novembre 2024

**Aperçu** : Ce colloque de deux jours destiné aux juges de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a porté sur divers sujets, dont la violence entre partenaires intimes; les requêtes provisoires dans les instances en droit de la famille; l'origine, l'évolution et l'application de la doctrine de l'honneur de la Couronne; les requêtes immobilières à enjeux élevés; les certificats d'affaire en instance et les clauses d'objet; la gestion pratique et efficace des procès civils; les voir-dire constitutionnels portant sur les

interventions policières sans mandat; les voir-dire constitutionnels portant sur les mandats de perquisition et d'autres autorisations judiciaires; et une introduction sur les preuves génétiques par génotypage probabiliste et diverses questions d'admissibilité.

**Objectifs** : Ce colloque visait à permettre aux participants d'améliorer leurs connaissances de questions de fond émergentes en droit de la famille, civil, autochtone et pénal, et de renforcer les compétences judiciaires pour statuer sur les requêtes présentées en cabinet et gérer efficacement les procès. Il visait également à leur faire bénéficier des conseils et des réflexions d'universitaires et de psychologues travaillant dans le domaine de la violence entre partenaires intimes et avec des enfants dont les parents sont en train de divorcer, pour mieux aider les juges à reconnaître les cas de contrôle coercitif et à s'attaquer à ce problème, notamment au moyen d'ordonnances, y compris celles prévoyant une thérapie, afin d'aider les enfants et leurs parents.

**Sommaire** : Ce colloque a traité d'un large éventail de domaines d'intérêt pour les juges et les juges associés de la Cour. On y a examiné la violence entre partenaires intimes et le contrôle coercitif et entendu les réflexions d'un juriste universitaire travaillant dans ce domaine par le biais d'une étude de cas et de vidéos du Collège judiciaire d'Angleterre et du Pays de Galles. Cette séance a été suivie d'une séance pratique sur les requêtes provisoires dans les instances en droit de la famille, qui était accompagnée d'informations fournies par un thérapeute sur les types d'options thérapeutiques qui existent. Il y a eu un exposé sur l'histoire et l'évolution du principe constitutionnel de l'honneur de la Couronne et sur la façon dont ce concept est invoqué dans les instances de droit autochtone devant les tribunaux. Un exposé sur les certificats d'affaire en instance et les clauses d'objet a permis de mieux comprendre les transactions immobilières complexes à enjeux élevés. Il y a eu une séance pratique offerte par des juges d'expérience, qui ont donné des conseils sur la gestion efficace des procès civils. Enfin, des séances ont été offertes par des juges et des avocats chevronnés sur diverses questions de droit pénal, notamment les voir-dire constitutionnels portant sur les recherches policières sans mandat, les voir-dire constitutionnels portant sur les mandats de perquisition et les questions émergentes relatives à l'admissibilité des preuves génétiques.

## Alberta

**TITRE : Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta : 101**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi de l'Alberta**

Date : 30 janvier 2024

**Aperçu** : Ce colloque d'une journée portait sur les considérations financières dans les affaires de droit de la famille et sur les éléments essentiels de la conduite d'un procès pénal. Il était destiné principalement aux juges nouvellement nommés de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta, mais tant les nouveaux juges que des juges plus anciens y ont participé.

**Objectifs** : Ce colloque visait à permettre aux participants d'améliorer leurs connaissances en ce qui concerne les requêtes, les questions et les défis habituellement associés aux affaires de droit de la famille et de droit pénal.

**Sommaire** : Ce colloque était animé par des juges de première instance expérimentés, des avocats praticiens locaux et des universitaires. Grâce à une combinaison d'exposés et de tables rondes, le colloque a d'abord fourni aux juges des outils pour évaluer et comprendre les états financiers dans les différends complexes en droit de la famille. Parmi les sous-thèmes abordés, il y a lieu de mentionner les suivants : i) comment attribuer les revenus? ii) quel montant d'impôt antérieur à la constitution de la société doit être attribué aux actionnaires? iii) quel est le traitement fiscal approprié en ce qui concerne le partage des REER ou de la pension alimentaire pour époux? iv) comment les avantages personnels sont-ils attribués aux administrateurs ou aux employés des sociétés? Le colloque a ensuite examiné les tenants et aboutissants de la tenue d'un procès en droit pénal, y compris les mises en accusation, les conférences préalables au procès, les accusés qui se représentent seuls, les procès annulés, et les objections. Le colloque s'est terminé avec un exposé sur les alinéas 10a) et 10b) de la *Charte* et, plus particulièrement, sur les voir-dire sur le caractère volontaire des déclarations et sur des questions de preuve.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi de l'Alberta**

Dates : 31 janvier au 2 février 2024

**Aperçu** : Ce colloque portait sur divers sujets juridiques et pratiques liés au travail de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta.

**Objectifs** : Ce colloque visait à sensibiliser davantage les participants aux problèmes actuels auxquels la Cour est confrontée, à développer leurs compétences et à améliorer leurs connaissances sur divers sujets.

**Sommaire** : Animé par des juges expérimentés, des juristes universitaires et d'autres praticiens, ce colloque a, au moyen d'exposés, de tables rondes et d'activités interactives, examiné des décisions mettant en jeu des questions relatives à la prise de décision en matière de santé et d'éducation dans les affaires de droit de la famille, les services correctionnels et la détermination de la peine, les compétences en médiation judiciaire et la justice réparatrice.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour d'appel de l'Alberta**

**FOURNISSEUR : Cour d'appel de l'Alberta**

Dates : 31 janvier au 2 février 2024

**Aperçu** : Ce colloque de formation portait sur divers sujets d'intérêt pour les juges d'appel de l'Alberta.

**Objectifs** : Ce colloque visait à sensibiliser davantage les participants aux problèmes actuels auxquels la Cour est confrontée, à développer leurs compétences et à améliorer leurs connaissances sur divers sujets.

**Sommaire** : Animé par des experts en la matière, ce colloque de formation de deux jours portait sur l'intelligence artificielle, les services correctionnels et la détermination de la peine, les droits des personnes handicapées, les procédures en matière de droit de la famille et la vie d'un juge dans le Nord canadien.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta**

**FOURNISSEURS : Cour du Banc du Roi de l'Alberta**

Date : 7 mai 2024

**Aperçu** : Ce colloque d'une demi-journée portait sur les litiges en matière de succession.

**Objectifs** : Ce colloque visait à sensibiliser davantage les participants et à élargir leur base de connaissances sur les questions pertinentes relatives aux litiges en matière de succession.

**Sommaire** : S'appuyant sur l'expertise de juges expérimentés et d'avocats praticiens locaux, les séances portaient sur la manière de gérer les questions complexes dans les litiges successoraux. Parmi les sujets abordés, il y a lieu de mentionner les suivants : i) la rectification, l'interprétation et la validation d'un testament, ii) les modifications apportées aux fiducies, iii) les exigences comptables pertinentes, iv) les demandes de pension alimentaire pour un membre de la famille ou une personne à charge; v) les considérations relatives au représentant personnel; vi) des conseils utiles sur la procédure et des mises à jour pertinentes.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta : 101**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi de l'Alberta**

Date : 25 septembre 2024

**Aperçu** : Ce colloque d'une demi-journée portait sur divers sujets juridiques et pratiques liés au travail de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta. Il était destiné aux juges nouvellement nommés de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta, mais tant les nouveaux juges que des juges plus anciens y ont participé.

**Objectifs** : Ce colloque visait à permettre aux participants de mieux connaître les conférences préparatoires en matière pénale et familiale, ainsi que la gestion des questions de fond dans les affaires civiles.

**Sommaire** : Animé par des juges de première instance expérimentés, ce colloque a, au moyen d'exposés, de tables rondes et d'activités interactives, commencé par une table ronde sur les aspects importants à prendre en compte dans les conférences préalables au procès, tant pour les affaires familiales que pour les affaires pénales. Les sujets abordés comprenaient la logistique de l'établissement du rôle d'audience, les questions de procédure et les moyens de favoriser la résolution des conflits.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi de l'Alberta**

Dates : 25 au 27 septembre 2024

**Aperçu** : Ce colloque portait sur divers sujets juridiques et pratiques liés au travail de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta.

**Objectifs** : Ce colloque visait à sensibiliser davantage les participants aux problèmes actuels auxquels la Cour est confrontée, à développer leurs compétences et à améliorer leurs connaissances sur divers sujets.

**Sommaire** : Animé par des juges expérimentés, des juristes universitaires et d'autres praticiens, ce colloque a, au moyen d'exposés, de tables rondes et d'activités interactives, examiné les thèmes suivants : la sécurité dans et hors de la salle d'audience, les mises à jour de la jurisprudence, le contrôle judiciaire et les appels prévus par la loi, l'ouï-dire au tribunal, les objections, le oui-dire et l'admissibilité des déclarations antérieures de témoins.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour d'appel de l'Alberta**

**FOURNISSEUR : Cour d'appel de l'Alberta**

Dates : 25 au 27 septembre 2024

**Aperçu** : Ce colloque de formation traitait de divers sujets intéressant les juges d'appel de l'Alberta.

**Objectifs** : Ce colloque visait à sensibiliser davantage les participants aux problèmes actuels auxquels la Cour est confrontée, à développer leurs compétences et à améliorer leurs connaissances sur divers sujets.

**Sommaire** : Animé par des experts en la matière, ce colloque de formation en personne de deux jours portait sur le transfert des connaissances des juges retraités ou en passe de l'être, la rédaction et la révision de jugements, les différences entre les générations en milieu de travail et la gestion des questions d'autonomie professionnelle.

## Saskatchewan

**TITRE : Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan**

Dates : 4 au 6 juin 2024

**Aperçu** : Ce colloque de trois jours a porté essentiellement sur divers thèmes juridiques et pratiques liés au travail de la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan.

**Objectifs** : Le colloque visait à sensibiliser les participants aux enjeux actuels auxquels la Cour est confrontée et à les aider à perfectionner leurs compétences et leurs connaissances de base sur divers sujets.

**Sommaire** : Animé par des juges et des praticiens du droit expérimentés, ce colloque a proposé, par le biais d'exposés, de tables rondes et d'activités interactives, une vue d'ensemble des affaires pénales, des conférences de gestion dans les dossiers familiaux, ainsi qu'une vue d'ensemble des services juridiques locaux offerts aux justiciables qui se représentent seuls dans la province.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour d'appel de la Saskatchewan**

**FOURNISSEUR : Cour d'appel de la Saskatchewan**

Dates : 25 au 27 septembre 2024

**Aperçu** : Les participants ont visité un établissement correctionnel fédéral où ils ont rencontré des détenus et des membres du personnel. Cette expérience de première main a été accompagnée d'un exposé sur les réalités de la détermination de la peine et de l'incarcération au Canada. Les participants ont ensuite été invités à partager leurs observations, leur vécu et leurs « pratiques exemplaires » avec leurs pairs tout au long du colloque.

**Objectif** : Cette formation visait à permettre aux participants d'examiner le contexte dans lequel ils exercent leurs responsabilités décisionnelles et de mieux comprendre la réalité de ceux qui sont touchés par leurs décisions en les invitant à sortir de la salle de conférence pour se rendre dans un établissement correctionnel fédéral.

**Sommaire** : Cette formation a réuni des juges, des détenus et des membres du personnel d'un établissement correctionnel fédéral, ainsi qu'un criminologue, pour une journée d'apprentissage.

**TITRE : Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan : Journée nationale de la vérité et de la réconciliation**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan**

Dates : 30 septembre 2024

**Aperçu** : Cette formation virtuelle d'une demi-journée a porté sur des enjeux et des témoignages liés à la vérité et à la réconciliation en Saskatchewan.

**Objectif** : En réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, cette formation d'une demi-journée a abordé les réalités vécues par les juges dans leur salle d'audience, exploré la dynamique unique des peuples autochtones en Saskatchewan et discuté de la voie à suivre vers la réconciliation.

**Sommaire** : Avec des exposés d'un juge en exercice d'une autre province et d'un juriste local, cette formation était axée sur le vécu des Autochtones et sur les façons dont les divers acteurs du système de justice peuvent contribuer de manière significative à la vérité et à la réconciliation.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan**

Dates : 3 au 5 décembre 2024

**Aperçu** : Ce colloque de trois jours a porté essentiellement sur divers thèmes juridiques et pratiques liés au travail de la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan.

**Objectifs** : Le colloque visait à sensibiliser les participants aux enjeux actuels auxquels la Cour est confrontée et à les aider à perfectionner leurs compétences et leurs connaissances de base sur divers sujets.

**Sommaire** : Animé par des juges, des universitaires et des praticiens du droit expérimentés, ce colloque a permis, par le biais d'exposés, de tables rondes et d'activités interactives, d'explorer les meilleures façons de composer avec les défis que peuvent poser les justiciables non représentés, d'aborder la violence entre partenaires intimes et la santé et le bien-être et de fournir des mises à jour sur les règles d'homologation des testaments.

## Manitoba

**TITRE : Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi du Manitoba**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi du Manitoba**

Dates : 4 et 5 avril 2024

**Aperçu** : Ce colloque portait sur divers sujets juridiques et pratiques liés au travail de la Cour du Banc du Roi du Manitoba.

**Objectifs** : Ce colloque visait à sensibiliser davantage les participants aux problèmes actuels auxquels la Cour est confrontée, à développer leurs compétences sur des questions de fond et à améliorer leurs connaissances sur divers sujets.

**Sommaire** : S'appuyant sur l'expertise de juges expérimentés, d'universitaires et d'autres professionnels, ce colloque a commencé par des séances sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et sur l'étude d'une approche basée sur les solutions pour aborder les lois autochtones. Le colloque a ensuite proposé des séances simultanées pour les juges de la Division générale et de la Division de la famille. La séance destinée aux juges de la Division générale comportait une séance complète sur l'homicide, tandis que la séance offerte aux juges de la Division de la famille était axée sur la mise en œuvre du projet de loi C-92 et ses implications sur les questions et les affaires actuelles. Tous les participants ont assisté à des séances sur le traitement des preuves numériques et des preuves obtenues subrepticement.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi du Manitoba**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi du Manitoba**

Dates : 17 et 18 octobre 2024

**Aperçu** : Ce colloque portait sur divers sujets juridiques et pratiques liés au travail de la Cour du Banc du Roi du Manitoba.

**Objectifs** : Ce colloque visait à sensibiliser davantage les participants aux problèmes actuels auxquels la Cour est confrontée, à développer leurs compétences sur des questions de fond et à améliorer leurs connaissances sur divers sujets.

**Sommaire** : S'appuyant sur l'expertise de juges expérimentés, d'universitaires et d'autres professionnels, ce colloque a commencé par des séances portant sur la façon de composer avec les plaideurs difficiles et sur l'outrage au tribunal. D'autres sujets ont été abordés, notamment l'évolution démographique dans les salles d'audience, ainsi que la pertinence et l'admissibilité des preuves sur la culture.

## Ontario

**TITRE : Colloque de formation de printemps de la Cour supérieure de justice (Ontario)**

**FOURNISSEUR : Cour supérieure de justice (Ontario)**

Dates : 8 au 10 mai 2024

**Aperçu** : Ce colloque de formation judiciaire portait sur divers sujets relatifs au droit civil, au droit de la famille et au droit pénal, avec un accent particulier sur les questions relatives à la preuve qui se posent dans tous les types d'instances.

**Objectifs** : Ce colloque visait à améliorer les connaissances, les compétences et la compréhension du contexte social des participants à l'égard de divers sujets relatifs au travail qu'accomplissent les juges de la Cour supérieure de justice (Ontario).

**Sommaire** : À l'aide d'exposés magistraux, de tables rondes et d'activités interactives, cette formation de deux jours en personne a examiné diverses questions en matière de preuve, y compris le oui-dire; la connaissance d'office; les déclarations contre intérêt; la preuve des faits similaires; et la communication, dans les affaires civiles et familiales, des renseignements obtenus par le ministère public dans un procès criminel. Cette formation a également traité du recours à l'intelligence artificielle dans les salles d'audience, des politiques en matière de technologie de l'information en Ontario et de la sécurité des renseignements judiciaires. La formation s'est terminée par des mises à jour sur les services en français, ainsi que sur les développements récents en matière de jurisprudence civile, familiale et pénale.

**TITRE : Colloque de formation Heidi S. Levenson Polowin de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice (Ontario)**

**FOURNISSEUR : Cour supérieure de justice (Ontario)**

Date : 5 novembre 2024

**Aperçu** : Ce colloque, qui s'adressait principalement aux juges de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice (Ontario), s'est donné juste avant le colloque de formation d'automne de la Cour. Le colloque portait notamment sur la prise en compte de l'opinion des enfants et sur la façon d'aborder les témoignages donnés par des enfants.

**Objectifs :** Ce colloque visait principalement à informer les juges de la Cour de la famille de questions relatives à la preuve dans les affaires impliquant des enfants et à les aider à améliorer leurs compétences pour mieux gérer ce type d'affaires.

**Sommaire :** Proposant une combinaison d'exposés magistraux, de tables rondes et d'activités interactives, cette formation d'une journée portait sur divers aspects des témoignages d'enfants, y compris le voir-dire, les témoignages d'enfants victimes d'aliénation parentale et les requêtes en vue d'obtenir une ordonnance de communication. Des experts et des universitaires de renom ainsi que des juges chevronnés ont entretenu les participants de ces sujets. Le colloque s'est conclu par une occasion unique pour les juges d'entendre directement des adolescents de la Société d'aide à l'enfance.

**TITRE : Colloque de formation d'automne de la Cour supérieure de justice (Ontario)**

**FOURNISSEUR : Cour supérieure de justice (Ontario)**

Dates : 6 au 8 novembre 2024

**Aperçu :** Ce colloque a porté sur diverses questions pertinentes et d'actualité dans tous les domaines de compétence de la Cour supérieure de justice (Ontario).

**Objectif :** Ce colloque de formation visait à sensibiliser les participants aux principaux développements dans les affaires civiles, pénales et familiales devant la Cour et à les aider à perfectionner leurs compétences pratiques pour traiter des enjeux actuels auxquels ils sont confrontés.

**Sommaire :** Animée par des juges formateurs expérimentés, cette formation a, à l'aide de brefs exposés, de tables rondes et d'activités interactives, traité de diverses questions relatives aux interdictions de publication, aux ordonnances de mise sous scellés, aux privilèges, à la preuve circonstancielle et aux inférences. Cette formation a également offert des conseils pratiques sur les ressources de la bibliothèque de la Cour. Des juges expérimentés ont entretenu les participants de déontologie judiciaire, d'outrage au tribunal, d'ordonnances parentales, de procès devant jury et des cas d'assistance inefficace d'un avocat. Les participants ont également reçu des mises à jour de la jurisprudence sur tous les domaines de compétence de la Cour, sur la sécurité des renseignements judiciaires et sur les services en français.

## Québec

**TITRE : Cour d'appel du Québec - Assemblée de formation du printemps**

**FOURNISSEUR : Cour d'appel du Québec**

Dates : 21 au 24 mai 2024

**Aperçu :** Ce programme destiné aux juges de la Cour d'appel du Québec a abordé les thèmes de l'intelligence artificielle et de la justice pénale internationale.

**Objectif :** Les juges de la Cour ont acquis de nouvelles connaissances au sujet de l'intelligence artificielle et de son impact dans le monde juridique, ainsi que sur la justice pénale internationale.

**Sommaire :** Ce programme s'est concentré sur deux sujets distincts : l'intelligence artificielle et la justice pénale internationale. Pour le premier, les juges ont pu apprendre d'experts en la matière notamment concernant les outils d'IA disponibles et à venir, les questions de preuve liées à l'IA, et les questions éthiques qui se posent à cet égard. Pour le second, les participant.es à la formation ont entendu des experts en droit pénal international, notamment en ce qui concerne la Cour pénale internationale, et ont pu bénéficier d'un tour d'horizon de la réalité géopolitique contemporaine.

**TITRE : Cour supérieure du Québec : Assemblée divisionnaire (Montréal)**

**FOURNISSEUR : Cour supérieure du Québec**

Dates : 29 au 31 mai 2024

**Aperçu :** Cette assemblée a permis aux participants d'explorer un vaste éventail de sujets pertinents à l'exercice de leurs fonctions. Les sujets ont été choisis de manière à intéresser l'ensemble des juges de la Cour, qu'ils siègent en matière civile, criminelle, ou les deux.

**Objectifs :** Cette formation misait sur des méthodes d'apprentissage variées (exposés magistraux, questions télévoteurs, discussions en petits groupes aux tables) et visait à permettre aux participants d'acquérir de nouvelles connaissances sur des sujets divers et de nouvelles compétences et de nouveaux outils qu'ils pourront mettre en application dans leur pratique quotidienne. Le programme visait également à sensibiliser les participants au contexte social entourant certains de ces sujets.

**Sommaire :** Cette assemblée divisionnaire a misé sur les trois dimensions de la formation judiciaire que sont l'acquisition des connaissances, le développement des compétences et habiletés et la sensibilisation au contexte social entourant divers enjeux de droit et de justice. Ont d'abord été abordés les *amici curiae*, incluant l'avocat.e agissant dans les protocoles de type *Lavallee*, les injonctions de type *Anton Piller*, *Norwich*, *Mareva* et l'avocat.e superviseur.e indépendant.e. Les participants se sont également penchés sur les avocats nommés par le tribunal pour contre-interroger une partie vulnérable en vertu des articles 486.3 du *Code criminel* et 278 du *Code de procédure civile* du Québec. Cette thématique a été l'occasion de discuter de la question de la violence familiale et conjugale ainsi que des dossiers d'agressions sexuelles. Enfin, les participants ont réfléchi collectivement aux meilleures manières de composer avec des avocats difficiles lors de séances qui combinaient témoignages, exposés magistraux, questions télévoteurs et discussions en petits groupes.

**TITRE : Cour supérieure du Québec : Assemblée divisionnaire (Québec)**

**FOURNISSEUR : Cour supérieure du Québec**

Dates : 29 au 31 mai 2024

**Aperçu** : Cette formation de printemps avait pour thème la collégialité et a permis aux juges de la Cour de travailler sur la cohésion et la collaboration dans leur travail quotidien.

**Objectif** : L'objectif de la formation était d'offrir un forum où les juges de la Cour pouvaient échanger et se connecter les uns aux autres afin de collaborer plus efficacement.

**Sommaire** : Cette formation s'est concentrée sur le thème de la collégialité. Les juges ont suivi plusieurs ateliers de discussions et d'échanges dans le but de renforcer leurs liens et de permettre une collaboration plus étroite à l'avenir. Les juges ont également entendu une experte en matière de preuve concernant l'émergence des emojis et ils ont entendu un expert qui a illustré les enjeux auxquels les régions du Québec sont confrontées.

**TITRE : Cour supérieure du Québec : Assemblée générale annuelle**

**FOURNISSEUR : Cour supérieure du Québec**

Dates : 2 au 4 octobre 2024

**Aperçu** : Cette assemblée a permis aux participants d'explorer un vaste éventail de sujets pertinents à l'exercice de leurs fonctions de juge de la Cour supérieure du Québec.

**Objectifs** : Cette formation misait sur des méthodes d'apprentissage variées (exposés magistraux, questions télévotés, exercices guidés aux tables, entretien) et visait à permettre aux participants d'acquérir de nouvelles connaissances sur des sujets divers et de nouvelles compétences et de nouveaux outils qu'ils pourront mettre en application dans leur pratique quotidienne. Le programme visait également à sensibiliser les participants au contexte social entourant certains de ces sujets.

**Sommaire** : Cette assemblée générale annuelle a misé sur les trois dimensions de la formation judiciaire que sont l'acquisition des connaissances, le développement des compétences et habiletés et la sensibilisation au contexte social entourant divers enjeux de droit et de justice. La première journée a été entièrement consacrée à la question de l'heure : l'intelligence artificielle et ses effets (positifs comme négatifs) sur le système judiciaire et ses acteurs. Elle s'est conclue par des séances tournées vers la pratique, lors desquelles ont été présentés divers outils misant sur l'IA que les juges devraient connaître. Lors de la seconde journée, les participants se sont d'abord penchés sur l'importante question des biais cognitifs, après quoi ils ont pris part à un atelier interactif pensé pour les amener à se familiariser avec les outils informatiques développés dans le cadre du projet Lexius, le chantier de transformation numérique de la justice.

**TITRE : Colloque 175e anniversaire de la Cour d'appel du Québec**

**FOURNISSEUR : Cour d'appel du Québec**

Dates : 15 au 18 octobre 2024

**Aperçu :** Ce colloque d'envergure, organisée à l'occasion du 175e anniversaire de la Cour d'appel du Québec, invitait des membres de la communauté juridique québécoise et canadienne à examiner l'histoire institutionnelle et jurisprudentielle de la Cour et à réfléchir à son avenir.

**Objectif :** Le colloque avait notamment pour objectif de promouvoir une meilleure connaissance de l'histoire institutionnelle et jurisprudentielle de la Cour d'appel du Québec, de l'impact de la Cour sur l'évolution du droit au Québec et au Canada, et de porter un regard sur l'avenir de la Cour.

**Sommaire :** Cette formation invitait les participants à voyager dans le temps et porter un regard sur le passé, apprécier la réalité présente et offrir une vision de l'avenir de la Cour d'appel du Québec. Le colloque comprenait trois volets successifs, chacun d'une durée d'une demi-journée. Le premier réunissait des historiens qui ont brossé un portrait de l'évolution de la Cour. Le deuxième était consacré à la jurisprudence marquante de la Cour dans les domaines du droit civil, contractuel, familial, criminel, administratif et constitutionnel. Le dernier panel était consacré aux acteurs de la Cour, qu'ils soient juges ou avocats, et à l'évolution de la culture et de la pratique de la Cour d'appel.

**TITRE : Cour supérieure du Québec : Conférence de règlement à l'amiable**

**FOURNISSEUR : Cour supérieure du Québec**

Dates : 29 au 31 octobre 2024

**Aperçu :** Ce programme de trois jours était une introduction aux conférences de règlement à l'amiable (CRA). Axé sur les compétences, il a permis aux juges participants de se familiariser avec le processus qui encadre les CRA et surtout d'apprendre et de mettre en application des techniques pour bien présider celles-ci.

**Objectifs :** Ce programme visait à développer diverses compétences relatives aux CRA, dont notamment : identifier les enjeux et les intérêts des parties, gérer le processus de manière efficace et équitable, pratiquer différentes approches de négociation, reconnaître les enjeux éthiques, appliquer les règles déontologiques et, enfin, aider les parties à surmonter les barrières de résistance.

**Sommaire :** Cette formation privilégiait les études de cas afin d'aider les juges à développer et à mettre en pratique leurs compétences en matière de CRA. Misant sur des présentations par des juges d'expérience, des démonstrations interactives et des exercices en petits groupes, un premier volet de la formation avait pour but d'expliquer aux participants le processus à suivre lorsque l'on préside une CRA, et de leur enseigner les techniques et stratégies qu'ils peuvent mettre en œuvre lorsqu'ils suivent ce processus. Un deuxième volet mettait l'accent sur les jeux de rôles, qui visaient à permettre aux juges de mettre en application les techniques enseignées et d'obtenir de la rétroaction des formateurs sur cette mise en application. Le dernier volet de la formation portait sur les enjeux déontologiques liés aux CRA, enjeux abordés par l'entremise de cas pratiques discutés en petits groupes et en plénière.

## Provinces de l'Atlantique

**TITRE : Colloque de formation de la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador**

**FOURNISSEUR : Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador**

Dates : 28 au 31 mai 2024

**Aperçu :** Ce colloque portait sur divers sujets liés au droit substantiel, au contexte social et aux compétences des juges, notamment les injonctions, la terminologie relative aux diverses identités de genre, les demandes présentées en vertu des articles 276 et 278 dans les affaires d'agression sexuelle et l'interprétation des états financiers.

**Objectifs :** Ce colloque visait à permettre aux participants de mieux comprendre la terminologie relative aux diverses identités de genre, à développer leurs capacités d'évaluer les demandes présentées en vertu des articles 276 et 278 du Code criminel dans les affaires d'agression sexuelle, à les sensibiliser à l'impact que l'IA peut avoir sur leur rôle de juges, à développer les compétences des juges pour statuer sur diverses injonctions et à développer les capacités des participants à analyser les documents financiers dans les affaires de droit de la famille.

**Sommaire :** Animé par des juges expérimentés et des juristes universitaires, ce colloque proposait un éventail d'exposés, de discussions et d'activités interactives. On y a notamment présenté des notions de base sur les injonctions et examiné les mesures que doivent prendre les juges pour déterminer l'urgence réelle d'une affaire et les stratégies favorisant une prise de décision efficace. Une discussion interactive a porté sur les critères que les juges doivent appliquer pour analyser les demandes présentées en vertu des articles 276 et 278 du Code criminel; une séance a porté sur l'utilisation des bons termes en ce qui concerne les diverses identités de genre et son impact sur les plaideurs; une autre séance a proposé des stratégies pratiques pour l'examen des documents financiers. Le colloque comprenait également l'exposé d'un ancien juge de la Cour suprême du Canada sur le rôle que jouent les juges pour défendre la démocratie et de la primauté du droit.

**TITRE : Colloque de formation des Cours suprêmes de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard**

**FOURNISSEURS : Cours suprêmes de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard**

Dates : 29 au 31 mai 2024

**Aperçu :** Ce colloque a porté sur diverses questions de fond et de contexte social et divers sujets pratiques liés au travail des Cours suprêmes de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Des juges expérimentés, des universitaires et des professionnels jouant un rôle actif dans la collectivité ont présenté des exposés, participé à des tables rondes et dirigé des exercices pratiques.

**Objectifs :** Le colloque visait à permettre aux juges de mieux comprendre les incidences que le traumatisme vicariant peut avoir sur eux dans l'exercice de leurs fonctions. En outre, il visait à les sensibiliser à des questions complexes de déontologie judiciaire, de conduite et de confiance du public, et à examiner les questions d'actualité concernant l'impact de l'IA sur les tribunaux. Des séances tenues simultanément sur des questions de fond ont permis aux participants de se mettre à jour sur la

jurisprudence en matière de droit pénal et de droit de la famille. Les dernières séances ont porté sur le bien-être des juges en faisant le point sur la santé, l'équilibre et la résilience dans l'exercice de leurs fonctions.

**Sommaire :** Au cours de la première journée, des psychologues judiciaires chevronnés ont parlé de l'impact du traumatisme vicariant sur les différents acteurs du système judiciaire, notamment les juges. Pour leur part, des membres du corps professoral ont discuté des stratégies permettant de déceler et de traiter les signes de traumatisme. Des membres du corps professoral ont ensuite abordé la déontologie judiciaire en présentant aux participants diverses situations soulevant des questions éthiques dans l'exercice des fonctions des juges et après leur retraite. Pour terminer cette journée, le personnel de l'INM a donné aux participants un aperçu pratique des ressources numériques de l'Institut. La deuxième journée a commencé par un exposé interactif sur les possibilités et les défis particuliers que pose l'IA pour le système judiciaire. La matinée s'est poursuivie par une séance sur la déontologie judiciaire et la confiance du public. Au cours de l'après-midi, deux séances se sont tenues simultanément, l'une s'adressant aux membres de la division générale, l'autre aux membres de la division de la famille. Ces séances ont porté sur des questions de fond, et plus particulièrement sur la jurisprudence en droit de la famille et en droit pénal, l'*habeas corpus* et l'enrichissement sans cause. Le colloque s'est terminé par un exposé sur l'équilibre et la résilience en tant qu'assises du bien-être des juges.

**TITRE : Cour d'appel et Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick : Réimaginer la justice familiale : Une nouvelle histoire provenant de l'Alberta**

**FOURNISSEURS : Cour d'appel et Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick**

Date : 5 juin 2024

**Aperçu :** Ce colloque a permis aux juges du Nouveau-Brunswick de mieux comprendre le rôle des tribunaux au sein de leur système de justice familiale et de dégager des pistes d'amélioration.

**Objectif :** Inspiré des initiatives de réforme albertaines, ce colloque proposait aux participants de réfléchir à l'état du système de justice familiale au Nouveau-Brunswick et à la façon dont les tribunaux et les juges peuvent contribuer à son amélioration.

**Sommaire :** Le colloque a commencé par un exposé sur la nature des préoccupations concernant le système de justice familiale et sur des recommandations pour l'améliorer. Des membres du corps professoral ont ensuite donné un exposé sur les sciences du cerveau démontrant que les expériences vécues dans la petite enfance ont une incidence sur le parcours de vie et que ces expériences revêtent une grande importance pour tous les acteurs du système de justice familiale. Les participants ont ensuite pris part à un débat dirigé au cours duquel ils ont analysé les différents aspects qui influent sur le fonctionnement du système de justice familiale actuel, notamment les structures sociales enracinées et les croyances profondément ancrées qui façonnent le système de justice familiale. Une discussion guidée a ensuite invité les participants à envisager des options pour soutenir le système de justice familiale qu'ils souhaitent favoriser à l'avenir. Tout au long du colloque, les membres du corps professoral se sont inspirés des enseignements tirés des initiatives de réforme albertaines.

**TITRE : Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick : division de la famille**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick**

Date : 6 juin 2024

**Aperçu** : Ce colloque d'une journée portait sur les mesures de réforme apportées au modèle décisionnel en matière de protection de l'enfance au Nouveau-Brunswick.

**Objectif** : Le colloque avait pour but de présenter et de bien faire comprendre aux participants le nouveau modèle décisionnel en matière de protection de l'enfance.

**Sommaire** : Puisque ce modèle s'inspire du modèle de protection de l'enfance du Manitoba, les juges en chef de la Cour du Banc du Roi du Manitoba et de la Cour d'appel du Manitoba ont été invités à parler en profondeur de l'expérience que leur juridiction respective a vécue en ce qui concerne ce modèle. La séance de l'après-midi a porté sur l'adaptation de ce nouveau cadre par la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick.

**TITRE : Cour d'appel du Nouveau-Brunswick : Les conférences St-Andrews 2024 XVII**

**FOURNISSEUR : Cour d'appel du Nouveau-Brunswick**

Dates : 6 et 7 juin 2024

**Aperçu** : Ce colloque, qui réunissait des juges de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick et de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick, portait sur cinq thèmes principaux : les questions de preuve, la prise de décision et la détermination de la peine, la conduite avec facultés affaiblies, les mises à jour sur la *Charte* et la jurisprudence de la Cour suprême du Canada.

**Objectifs** : Le colloque visait à fournir aux juges participants des mises à jour importantes sur les cinq thèmes principaux, tout en leur donnant l'occasion de prendre part à des discussions interactives.

**Sommaire** : D'éminents experts en droit pénal composés de juges, de procureurs de la Couronne et d'avocats de la défense ont donné des exposés pratiques bien circonscrits sur les développements récents et les complexités actuelles en rapport avec chacun des cinq sujets principaux. Des activités interactives et des discussions ont permis aux participants de perfectionner leurs compétences de nature juridictionnelle en matière de détention et de raisonnements fondés sur des stéréotypes. Le colloque comportait cinq segments : des exposés sur les questions de preuve, notamment les déclarations antérieures compatibles, les preuves corroborantes et le oui-dire ainsi que les aveux reconnaissifs; des exposés sur la prise de décision et la détermination de la peine, et plus particulièrement sur les limites des raisonnements fondés sur le bon sens à la lumière de l'arrêt *Kruk*, des facteurs énoncés dans l'arrêt *Gladue* et des autres exigences légales en matière de détermination de la peine; des séances sur la conduite avec facultés affaiblies, notamment sur l'admissibilité des témoignages d'opinion d'experts en reconnaissance de drogues et sur la portée de l'arrêt *Basque*; de courtes séances de mises à jour sur la *Charte*; et une table ronde sur la jurisprudence récente de la Cour suprême du Canada.

**TITRE : Colloque de formation Robert Tuck de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick 2024**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick**

Dates : 28 au 30 août 2024

**Aperçu** : Ce colloque portait sur divers sujets juridiques et pratiques liés au travail de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick.

**Objectifs** : Le colloque visait à sensibiliser davantage les participants aux problèmes actuels auxquels la Cour est confrontée et à élargir leurs compétences de fond et leurs connaissances futures sur divers sujets.

**Sommaire** : Animé par des juges, des universitaires et des professionnels du droit expérimentés, ce colloque comprenait des séances sur le droit autochtone, le rôle des refuges d'urgence, la révision des mises en liberté sous caution, l'*amicus curiae*, les décisions importantes rendues au cours de l'année écoulée en droit pénal, civil et familial, ainsi qu'un atelier sur la médiation dirigé par un collègue juge et formateur agréé en la matière. Le colloque comportait également une séance axée sur les questions LGBTQ+ dans laquelle on soulignait l'importance de s'adresser correctement aux personnes, notamment en utilisant les pronoms de façon appropriée. Le colloque proposait des exposés, des tables rondes et des activités interactives.

**TITRE : Colloque de formation des Cours d'appel des provinces de l'Atlantique**

**FOURNISSEURS : Cour d'appel de l'Île-du-Prince-Édouard, Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse, Cour d'appel du Nouveau-Brunswick et Cour d'appel de Terre-Neuve-et-Labrador**

Dates : 2 au 4 octobre 2024

**Aperçu** : Ce colloque portait sur divers sujets juridiques et pratiques liés au travail des cours d'appel des provinces de l'Atlantique, notamment l'intelligence artificielle dans les tribunaux, les développements en droit relatif aux agressions sexuelles et en droit de la famille, ainsi qu'une discussion comparative entre les juges en chef des quatre provinces sur une foule de sujets.

**Objectifs** : Le colloque visait à améliorer les connaissances des participants sur les principaux développements jurisprudentiels en droit relatif aux agressions sexuelles et en droit de la famille du point de vue des cours d'appel et à les sensibiliser davantage aux principaux défis, en matière de preuve et autres, que pose l'IA en salle d'audience. En outre, le colloque visait à offrir aux juges en chef une instance pour échanger sur divers sujets communs aux quatre provinces de l'Atlantique.

**Sommaire** : Au cours de la première matinée du colloque, des membres du corps professoral ont donné un aperçu général du droit relatif aux agressions sexuelles en abordant des questions complexes telles que l'intoxication, la capacité, le consentement et la croyance erronée, ainsi que la jurisprudence la plus récente sur l'article 276 du Code criminel. L'après-midi s'est ouvert par une table ronde sur l'IA et les tribunaux animée par deux experts en la matière; les participants ont examiné les conséquences de l'avènement de l'IA dans la profession juridique sur le plan de la preuve et de l'éthique. La journée s'est terminée par une discussion comparative dirigée entre les quatre juges en chef sur des sujets tels que l'intervention en milieu judiciaire, les processus, les innovations et le rôle des juges en chef. La deuxième journée a commencé par une mise à jour sur les principales décisions rendues en droit de la famille par

les tribunaux de la région de l'Atlantique et la Cour suprême du Canada. Le colloque s'est terminé par un exposé sur les mesures que les tribunaux peuvent prendre face aux plaideurs quérulents.

**TITRE : Colloque de formation s'adressant aux membres de tous les tribunaux de la Nouvelle-Écosse**

**FOURNISSEURS : Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse, Cour suprême de la Nouvelle-Écosse et Cour provinciale de la Nouvelle-Écosse**

Dates : 14 et 15 novembre 2024

**Aperçu :** Ce colloque a offert une formation sur divers sujets juridiques, pratiques et liés au contexte social en rapport avec tous les niveaux de juridiction de la Nouvelle-Écosse. Les séances comprenaient le témoignage d'une victime de la traite de personnes; un exposé sur l'intelligence artificielle; des tables rondes sur l'évaluation des facteurs culturels dans les affaires de droit pénal et de droit de la famille, la violence entre partenaires intimes et les compétences trans-affirmatives en salle d'audience; et une mise à jour sur le droit de la preuve dans les affaires de droit pénal et de droit de la famille.

**Objectifs :** Le colloque visait à sensibiliser les participants aux problèmes actuels auxquels sont confrontés les tribunaux et de développer leurs connaissances de fond et leurs compétences pratiques sur une foule de sujets.

**Sommaire :** Au cours de la première journée du colloque, les participants ont pu entendre le témoignage d'une victime de la traite de personnes sur son expérience comme témoin dans un procès. Un exposé sur l'IA et ses répercussions sur les tribunaux a suivi. La matinée s'est conclue par une table ronde réunissant des experts et portant sur l'évaluation des facteurs culturels en droit pénal et en droit de la famille. L'après-midi a été consacré à la violence entre partenaires intimes d'un point de vue social et juridique; on y a notamment abordé les mythes et les stéréotypes dont les juges doivent être conscients lorsqu'ils sont saisis de telles affaires. Cette première journée s'est terminée par un exposé sur le développement des connaissances nécessaires pour s'adresser correctement aux plaideurs transgenres. La deuxième journée a porté principalement sur les développements en droit de la preuve et s'est terminée par une discussion informelle avec le juge en chef d'une cour d'appel récemment retraité.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador**

**FOURNISSEUR : Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador**

Dates : 4 au 6 décembre 2024

**Aperçu :** Ce colloque portait sur divers sujets liés au droit substantiel, au contexte social et aux compétences des juges, notamment la déontologie judiciaire, le partage des prestations de retraite dans les affaires de droit de la famille, la gestion des dossiers de droit pénal, les questions de concernant l'IA, la prévention des condamnations injustifiées, le contrôle judiciaire et la formation aux compétences en matière de règlement des causes.

**Objectifs :** Le colloque visait à aider les participants à mieux comprendre les situations qui posent des problèmes éthiques aux juges; à les sensibiliser davantage à l'impact de l'IA sur la crédibilité des preuves électroniques; et à développer leurs compétences en matière de gestion des affaires de droit pénal, de règlement des affaires avant instruction, de traitement des pensions et autres avantages reliés à

l'emploi dans les affaires de droit de la famille et de traitement des affaires faisant l'objet d'un contrôle judiciaire.

**Sommaire** : Dirigé par des juges expérimentés et des juristes universitaires, ce colloque proposait divers exposés, discussions et éléments interactifs. Le colloque comprenait une introduction aux principes du contrôle judiciaire, qui portait notamment sur les étapes à suivre selon le cadre d'analyse énoncé dans l'arrêt *Palmer* et sur les conditions d'application de ce critère; une séance interactive sur la façon dont les juges peuvent contribuer à prévenir les condamnations injustifiées; une séance interactive sur des situations courantes qui peuvent susciter des préoccupations en matière de déontologie judiciaire, telles que l'implication des juges au sein de leur collectivité et leur utilisation des médias sociaux; et, enfin, des stratégies pratiques pour un règlement efficace des affaires avant instruction. Le colloque comprenait également une séance soulignant les répercussions potentielles de l'IA sur la preuve.

## Tribunaux du Nord

**TITRE : Colloque de formation des tribunaux du Nord**

**FOURNISSEURS : Cour suprême du Yukon, Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest et Cour de justice du Nunavut**

Dates : 28 au 31 mai 2024

**Aperçu** : Ce colloque conjoint de la Cour suprême du Yukon, de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest et de la Cour de justice du Nunavut a traité d'une foule de sujets importants pour le travail des tribunaux, en l'occurrence les pratiques exemplaires en matière de préparation et d'examen des demandes de contrôle judiciaire, la gestion des procès devant jury et la rédaction de directives au jury, l'utilisation de la technologie dans le cadre des audiences virtuelles et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le système judiciaire.

**Objectifs** : Ce colloque visait à traiter de sujets importants pour les juges qui travaillent dans le Nord, en tenant compte du contexte social. Les demandes de contrôle judiciaire, les procès devant jury et l'utilisation de la technologie sont autant de sujets qui intéressent les juges travaillant au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

**Sommaire** : Animé par des juges expérimentés et des universitaires, ce colloque faisait appel à des exposés, des discussions et du travail en petits groupes. Les participants ont appris les pratiques exemplaires en matière de préparation, de rédaction et de prise de décisions dans le cadre des demandes de contrôle judiciaire. Ils ont également eu l'occasion de participer à des discussions en petits groupes sur la gestion des procès devant jury et d'en savoir plus sur le recours à l'intelligence artificielle dans le système judiciaire et sur la façon dont elle est encadrée. Enfin, le colloque comprenait une demi-journée consacrée au contexte social dans lequel s'exerce le travail des juges dans le Nord. Au cours de cette séance, les juges participants ont rencontré des membres de la communauté inuite pour partager des repas et discuter de la culture de la chasse à laquelle participent la plupart des Inuits.

## Cours fédérales

### **TITRE : Réunion de la Cour et colloque de formation de la Cour canadienne de l'impôt**

#### **FOURNISSEUR : Cour canadienne de l'impôt**

Dates : 19 et 20 juin 2024

**Aperçu** : Ce colloque comportait des séances pratiques et interactives portant sur les trois volets de la formation judiciaire : le droit substantiel, le perfectionnement des compétences des juges et la sensibilisation au contexte social. Parmi les sujets abordés, mentionnons l'intelligence artificielle, le droit de la preuve, la gestion efficace des salles d'audience, les techniques de communication et le bien-être des juges.

**Objectifs** : Ce colloque visait à aider les juges à mieux comprendre les questions juridiques de fond et le contexte social associé, à les aider à perfectionner leurs compétences pour traiter de questions éthiques et à les doter des compétences nécessaires pour gérer efficacement les affaires impliquant des questions complexes de preuve.

**Sommaire** : Animé par des juges formateurs chevronnés et des experts en la matière, ce colloque a fait appel à des exposés, des études de cas et des discussions en petits groupes pour approfondir des questions intéressant les juges, y compris des questions d'actualité se situant au croisement de l'intelligence artificielle et du droit fiscal, des questions de preuve telles que la crédibilité et le oui-dire, la gestion efficace des salles d'audience, les techniques de communication claire et le bien-être des juges.

### **TITRE : Colloque de formation annuel de la Cour fédérale**

#### **FOURNISSEUR : Cour fédérale**

Dates : 16 au 18 octobre 2024

**Aperçu** : Ce colloque visait à fournir des mises à jour pratiques sur les secteurs fondamentaux du droit qui relèvent de la Cour.

**Objectifs** : Ce colloque visait à permettre aux participants d'améliorer leurs connaissances en droit de l'immigration et en droit de la propriété intellectuelle, d'améliorer leurs compétences pratiques pour rendre des jugements séance tenante, de discuter des développements récents et des questions d'actualité en droit administratif et d'acquérir une perspective plus large des enjeux liés à la gouvernance autochtone.

**Sommaire** : Ce colloque était animé par des juges expérimentés, des universitaires et des praticiens du droit et se composait d'exposés, d'ateliers et de tables rondes. Il a commencé par une séance réunissant des représentants de la Section de l'immigration, de la Section d'appel de l'immigration, du ministère de la Justice et d'avocats de cabinets privés, qui ont discuté des développements récents en droit de l'immigration et de son contexte institutionnel. Le groupe suivant a examiné plusieurs questions non résolues en droit administratif. La deuxième journée a commencé par une table ronde sur le droit de la propriété intellectuelle, lors de laquelle trois avocats chevronnés ont animé un débat interactif sur les questions d'actualité dans ce domaine. Le groupe suivant a exploré des façons de traiter les problèmes systémiques découlant de diverses formes de conduites d'avocats contraires à l'éthique. Une séance a

ensuite eu lieu sur la gouvernance autochtone, notamment sur l'interaction entre les divers niveaux de représentation et les sources de légitimité, les défis quotidiens des dirigeants autochtones et le rôle de la Cour fédérale en matière de résolution de conflits de gouvernance. Le colloque s'est terminé par un atelier visant à fournir aux juges des outils pour rendre des jugements séance tenante.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour d'appel fédérale**

**FOURNISSEUR : Cour d'appel fédérale**

Dates : 16 au 18 octobre 2024

**Aperçu** : Ce colloque annuel a permis de faire des mises à jour opportunes sur des secteurs fondamentaux du droit qui relèvent de la Cour d'appel fédérale, notamment le droit administratif, la propriété intellectuelle, le droit fiscal et le droit du travail. Le colloque a également porté sur les répercussions de la désinformation et sur l'importance du bien-être des juges.

**Objectif** : Ce colloque visait à améliorer les connaissances de fond, les compétences et la compréhension du contexte social des participants lorsqu'ils traitent de divers enjeux pertinents à leur travail en tant que juges de la Cour d'appel fédérale, tout en favorisant leur bien-être personnel.

**Sommaire** : Animé par des juges d'appel, des experts et des universitaires et faisant appel à la fois à des exposés et à des discussions interactives axées sur des scénarios, ce colloque comprenait des séances sur des questions juridiques de fond dans les domaines du droit fiscal, du droit administratif, du droit du travail, du droit d'auteur et du droit de l'environnement. Le colloque a également examiné les répercussions de la désinformation et de la montée du populisme sur le système judiciaire et a discuté de l'importance de la santé physique pour le rendement des juges, notamment en examinant la relation entre le sommeil et les fonctions cognitives.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour canadienne de l'impôt**

**FOURNISSEUR : Cour canadienne de l'impôt**

Dates : 4 et 5 décembre 2024

**Aperçu** : Ce colloque offrait des séances pratiques et interactives sur le droit substantiel, les compétences des juges et la sensibilisation au contexte social. On y a notamment traité de la rédaction de jugements, de la déontologie judiciaire et des procédures d'examen des plaintes récemment mises à jour par le Conseil canadien de la magistrature.

**Objectifs** : Ce colloque visait à améliorer la compréhension des participants afin de les aider à perfectionner les compétences leur permettant de mieux traiter des questions éthiques et de leur fournir les compétences, les connaissances et les renseignements pratiques nécessaires pour rédiger des décisions claires et concises.

**Sommaire** : Animé par des juges formateurs chevronnés et des experts en la matière, ce colloque faisait appel à des exposés, des études de cas et des discussions pour approfondir la rédaction efficace de jugements et pour examiner des questions relatives à la déontologie judiciaire, telles que les procédures d'examen des plaintes récemment mises à jour.

## COLLOQUES NATIONAUX

**TITRE : Juger dès vos cinq premières années : droit criminel (juges de nomination fédérale)**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 29 janvier au 2 février 2024

**Aperçu** : D'une durée de cinq jours, ce colloque intensif avait pour but de permettre aux nouveaux juges de renforcer leurs compétences en gestion de procès criminels, de la conférence préparatoire à la détermination de la peine. Comme les procès pour agression sexuelle comportent des défis importants pour les juges, le colloque a eu recours à des scénarios factuels d'agression sexuelle afin de situer les enjeux et de permettre aux participants de mettre en pratique les aptitudes pertinentes, en poursuivant leur formation intégrée sur le contexte social.

**Objectifs** : Les objectifs de ce colloque étaient les suivants : (1) offrir une formation en droit substantiel, en droit procédural et en droit de la preuve, notamment sur les régimes législatifs encadrant les dossiers de tiers, la preuve concernant le comportement sexuel antérieur et les dossiers en la possession de l'accusé; (2) permettre aux participants de juger les requêtes de l'accusé fondées sur la *Charte*, de perfectionner leurs compétences en gestion d'interrogatoires principaux et de contre-interrogatoires, de traiter avec les accusés se représentant seuls, d'évaluer la crédibilité et de s'assurer de motiver suffisamment leurs décisions; (3) situer le droit régissant les infractions sexuelles et la violence entre partenaires intimes de manière plus générale dans leurs contextes sociaux respectifs.

**Sommaire** : Animée par un groupe multidisciplinaire de formateurs composé de juges chevronnés, de praticiens, d'universitaires, d'autres acteurs du système judiciaire et d'experts, cette formation s'adressait aux juges ayant d'un à cinq ans d'expérience. Les juges ont participé à des exposés et à des exercices en équipe fondés sur un scénario factuel d'agression sexuelle, allant de la conférence préparatoire à la détermination de la peine, l'accent étant mis sur les compétences en gestion de procès. Il a été question des mythes et des stéréotypes entourant les affaires d'agression sexuelle, des réalités statistiques et de la dynamique sociale de la violence entre partenaires intimes, des aides au témoignage pour faciliter la réception du témoignage des personnes vulnérables et, enfin, du vécu des femmes et des filles autochtones dans le système de justice.

**TITRE : Colloque sur l'insolvabilité**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Date : 1<sup>er</sup> février 2024

**Aperçu** : Ce colloque portait sur des questions importantes pour les juges qui statuent sur des affaires en matière d'insolvabilité.

**Objectif** : Ce colloque visait à renforcer les connaissances des juges en droit de l'insolvabilité et à les aider à améliorer leur capacité à gérer efficacement les procédures d'insolvabilité.

**Sommaire** : Conçu et animé par des juges d'expérience, avec le concours d'universitaires et de praticiens chevronnés, ce colloque a présenté des mises à jour jurisprudentielles clés, abordé l'émergence de l'intelligence artificielle dans le contexte du droit de l'insolvabilité, examiné les divers types de réparations pouvant être accordées dans le cadre de procédures d'insolvabilité et abordé les obligations en matière de restauration environnementale et les questions de principe qu'elles soulèvent.

**TITRE : Colloque sur le droit de la famille : la preuve et la procédure**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 7 au 9 février 2024

**Aperçu** : Ce colloque portait sur les questions de preuve et de procédure soulevées dans le contexte du droit de la famille, en particulier en ce qui concerne les questions relatives à la violence entre partenaires intimes, les preuves électroniques, l'adjudication des dépens et les limites apportées au principe de la publicité des débats dans les affaires familiales.

**Objectif** : Ce colloque visait à doter les juges siégeant en matière familiale des connaissances et des compétences dont ils ont besoin pour trancher efficacement des questions complexes de preuve et de procédure et à renforcer la méthode d'analyse qu'ils utilisent pour apprécier la preuve et rendre des décisions en matière de preuve.

**Sommaire** : Animé par des juges, des universitaires et des praticiens chevronnés en droit de la famille, ce colloque portait sur des sujets pratiques et pertinents en matière de preuve, tels que l'évaluation de la crédibilité dans les affaires de violence entre partenaires intimes, l'analyse des preuves électroniques, l'adjudication des dépens et l'équilibre entre la transparence et le souci de protéger le droit à la vie privée.

**TITRE : Survivre et prospérer : pouvoir décisionnel et productivité**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 13 au 16 février 2024

**Aperçu** : Cette formation a doté les juges des outils et des compétences nécessaires pour obtenir des niveaux optimaux de rendement lorsqu'ils font face à de lourdes charges de travail.

**Objectif** : L'objectif de cette formation était d'aider les juges à élaborer des stratégies efficaces et de compétences pratiques leur permettant de gérer leur charge de travail et d'optimiser leur temps afin de rendre des décisions justes en temps opportun.

**Sommaire** : Animé par des juges chevronnés de tout le Canada, en collaboration avec des experts spécialisés en gestion de la productivité et de l'énergie, ce colloque se composait d'ateliers interactifs. Les séances portaient sur l'optimisation du temps, la maximisation de l'énergie et de la productivité et l'acquisition de nouvelles habitudes pour faciliter et maintenir un rendement élevé. Un accent particulier a été mis sur la formation à la résilience dans le but de maintenir la santé émotionnelle et d'améliorer les compétences émotionnelles. Les participants ont travaillé en collaboration avec des mentors judiciaires sur le développement de stratégies adaptées à leur environnement et leur milieu de travail. Ce cadre d'apprentissage par cas pratique avec une équipe multidisciplinaire composée tant de juges formateurs que de formateurs non-juristes a permis d'améliorer et d'élargir les stratégies individuelles.

**TITRE : Contrôler la preuve d'expert**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 21 au 23 février 2024

**Aperçu** : Au moyen d'études de cas et d'exposés comparatifs, cette formation a examiné le rôle de gardien que jouent les juges en ce qui concerne les témoignages d'experts.

**Objectif** : Cette formation visait à aider les juges à mieux comprendre le rôle de gardiens qu'ils jouent en ce qui concerne les témoignages d'experts et à les doter des compétences et des connaissances du contexte social nécessaires pour remplir ce rôle de manière efficace.

**Sommaire** : Cet atelier a permis aux juges d'acquérir une meilleure connaissance fonctionnelle de la portée et des limites de leurs responsabilités en tant que gardiens, selon la jurisprudence canadienne contemporaine et les règles actuelles des tribunaux. Il y a également été question des progrès accomplis dans d'autres pays afin d'aider les juges à déterminer les meilleurs moyens de s'acquitter de leur rôle de gardiens. La formation comprenait des discussions en petits groupes et des scénarios concernant l'admissibilité des témoignages pour lesquels les participants ont appliqué un cadre d'analyse pour évaluer les témoignages d'expert. La dernière journée du programme a été consacrée aux questions de preuve liées à l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle.

**TITRE : Atelier de perfectionnement : droit criminel**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 18 et 19 mars 2024

**Aperçu** : Cet atelier portait sur des questions d'actualité en droit criminel qui sont pertinentes pour le travail des juges.

**Objectif** : Cet atelier offrait une occasion unique et inédite pour les experts judiciaires en droit criminel canadien d'examiner des questions d'actualité en droit criminel et leurs implications pour les juges.

**Sommaire** : Cet atelier de deux jours portait sur quatre grands thèmes : le droit substantiel, le droit de la preuve, la *Charte* et la détermination de la peine. Chacune des demi-journées était bâtie autour d'un nouvel article scientifique écrit et présenté par un juriste universitaire chevronné, suivi de commentaires offerts par un juge membre du corps professoral. Sur la base de cette toile de fond, les participants, qui avaient préalablement lu les articles et s'étaient penchés sur les questions qu'ils soulevaient, ont pris part à une discussion animée où ils ont identifié les implications pour le système juridique canadien en général et le travail des juges en particulier.

**TITRE : Colloque sur le droit criminel**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 20 au 22 mars 2024

**Aperçu** : Ce colloque annuel réunissait des experts en droit criminel de partout au Canada pour analyser les développements récents dans le domaine, renforcer les compétences essentielles en matière de

gestion des procès et sensibiliser les juges aux questions de contexte social pertinentes au système de justice pénale.

**Objectifs** : Ce colloque s'adressait aux juges qui entendent des affaires criminelles. Il visait à présenter les faits récents importants dans le domaine du droit criminel, à renforcer les compétences en gestion de procès et à aborder des questions pertinentes du contexte social, y compris la toxicomanie.

**Sommaire** : Animé par des juges chevronnés et des experts du droit criminel, ce colloque proposait des exposés et des discussions interactives visant à examiner des questions de fond et pratiques relatives aux procès pour homicide, à l'arrêt *Kruk*, à la détermination de la peine et à la toxicomanie, à la déontologie judiciaire et aux informateurs. Les participants ont examiné des scénarios factuels, répondu à des questions de sondage interactives et discuté entre eux en petits groupes.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 3 au 5 avril 2024

**Aperçu** : Destiné aux juges qui entendent des appels de décisions rendues par les cours martiales, ce colloque traitait de faits nouveaux importants quant au droit et au contexte du système de justice militaire, y compris les affaires d'agression sexuelle.

**Objectifs** : Ce colloque visait à faire le point sur le droit et le contexte de la justice militaire et, ainsi, à rendre les juges plus aptes à traiter efficacement et équitablement les enjeux découlant d'affaires de justice militaire.

**Sommaire** : Animé par des juges expérimentés, dont des juges de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, avec le concours de représentants des Forces armées canadiennes et de juristes universitaires, ce colloque combinait des exposés et des séances de questions interactives. Parmi les sujets examinés, il y a lieu de mentionner les développements jurisprudentiels en matière de droit militaire, les opérations militaires, le droit international humanitaire et le changement de culture dans les forces armées.

**TITRE : Séminaire pour les juges fédéraux nouvellement nommés : programmes conjoints du printemps et de l'automne de l'ICAJ et de l'INM (droit civil et common law)**

**FOURNISSEURS : Institut canadien d'administration de la justice et l'Institut national de la magistrature**

Dates : 7 au 12 avril 2024

Dates : 20 au 25 octobre 2024

**Aperçu** : Tous les juges fédéraux nommés au cours de l'année précédente ont participé à ces deux colloques. L'un avait lieu au printemps, l'autre à l'automne. Ils étaient organisés conjointement par l'Institut national de la magistrature et l'Institut canadien d'administration de la justice.

**Objectifs** : Ces colloques avaient pour objectif d'orienter les participants dans leur nouveau rôle de juge, de les encourager à maintenir et à parfaire leurs connaissances du droit et de les amener à développer leurs compétences judiciaires.

**Sommaire :** Animés par des juges expérimentés, avec l'aide d'avocats et d'universitaires chevronnés, les colloques proposaient plusieurs méthodes d'apprentissage, notamment des exposés magistraux, des vidéos de jeux de rôle en salle d'audience et des discussions en petits groupes, pour permettre aux juges d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leurs nouvelles fonctions. Certaines séances s'adressaient à tous les juges, alors que d'autres s'adressaient spécifiquement aux juges de common law ou de droit civil, ou encore aux juges siégeant à la Cour fédérale ou à la Cour d'appel fédérale. Tous les participants ont assisté ensemble à des séances portant sur les sujets suivants : la gestion du stress sur le banc et le bien-être, l'indépendance judiciaire, la déontologie et l'éthique, la rédaction de jugements, la courtoisie et la communication efficace en salle d'audience, les préjugés inconscients, les stratégies visant à garantir l'égalité d'accès à la justice aux personnes handicapées et, enfin, la relation entre le rôle du juge et le contexte social, l'accent ayant été mis sur les agressions sexuelles, la discrimination raciale et les causes impliquant des Autochtones. Tous les juges ont également assisté à des séances sur le droit de la famille, les injonctions, les jugements rendus séance tenante, le contrôle judiciaire des décisions administratives, le droit de la preuve, la procédure civile, les justiciables non représentés, ainsi que la gestion de l'instance et de la salle d'audience. Des séances à l'intention des juges de common law ont porté sur des thèmes liés au droit criminel, de la sélection du jury jusqu'à la détermination de la peine, en passant par des questions spécifiques liées aux procès pour agression sexuelle. Les juges de droit civil, pour leur part, se sont penchés sur des questions liées au droit pénal statuaire et aux demandes de soins, en plus d'en apprendre davantage sur les aspects pratiques de la fonction de juge. Enfin, les juges de la Cour fédérale ont assisté à des séances portant sur la compétence de la Cour fédérale, le droit de la citoyenneté, de l'immigration et des réfugiés, le droit autochtone et la propriété intellectuelle.

**TITRE : Atelier sur les directives au jury en matière pénale**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 17 au 19 avril 2024

**Aperçu :** Lors de ce colloque intensif et concret, les participants ont pu rédiger des directives pour chacune des étapes d'un procès devant jury : sélection du jury, exposé préliminaire, présentation de la preuve, exposé final, réponses aux questions du jury.

**Objectif :** L'objectif de colloque consistait à outiller les participants pour préparer, en matière pénale, des directives au jury à la fois exactes sur le plan juridique, concises et simples à comprendre.

**Sommaire :** Ce colloque pratique sur les directives au jury s'articulait autour d'une mise en situation détaillée d'un procès criminel devant jury. Il a été question, entre autres, de la procédure et des directives applicables à une récusation motivée, des directives données en cours de procès, de l'élaboration de l'exposé au jury, des directives à donner au jury et des directives postérieures à l'inculpation. Animé par des juges expérimentés, le colloque faisait appel à de brefs exposés, des tables rondes, des exercices pratiques et des discussions en petits groupes.

**TITRE : Rendre jugement séance tenante**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 17 au 19 avril 2024

**Aperçu** : Ce colloque de trois jours portait sur le prononcé de jugements séance tenante. Fruit d'une collaboration avec des juges chevronnés, des universitaires et d'autres experts, il a offert aux juges des outils pour la préparation, l'élaboration et le prononcé de jugements oraux efficaces.

**Objectifs** : Les objectifs de ce colloque étaient de rendre les participants plus habiles à structurer logiquement leurs jugements, à se préparer efficacement avant et pendant l'audience, à présenter et à expliquer leurs conclusions sur la crédibilité au moyen de motifs oraux, ainsi qu'à prononcer à l'audience des jugements clairs et concis.

**Sommaire** : S'appuyant sur une méthode d'apprentissage expérientielle axée sur les compétences, ce colloque a permis aux participants d'apprendre comment rendre de manière efficace des jugements séance tenante. Tout au long de ce colloque, des juges d'expérience et des experts de la communication ont donné de brefs exposés sur les principales compétences à acquérir pour structurer et prononcer efficacement ce type de jugement. À ces exposés s'ajoutait du travail intensif en petits groupes, permettant aux juges de mettre en pratique leurs acquis et de recevoir des commentaires individualisés de leurs pairs et des formateurs. À la fin, les participants ont rendu un jugement séance tenante, après quoi ils ont reçu la rétroaction des formateurs qui leur étaient affectés.

**TITRE : Juger dès vos cinq premières années : droit de la famille (juges de nomination fédérale)**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 22 au 26 avril 2024

**Aperçu** : Conçue spécifiquement pour les juges comptant d'un à cinq ans d'expérience, cette formation visait à renforcer leurs connaissances et compétences dans les affaires en droit de la famille.

**Objectif** : Cette formation visait à aider les juges récemment nommés à mettre au point des stratégies efficaces et à acquérir de solides habiletés pratiques dans les affaires en droit de la famille.

**Sommaire** : Animé par des sommités du monde judiciaire canadien, des experts du droit et des universitaires interdisciplinaires issus des domaines de la psychologie et du travail social, ce cours intensif était axé sur les compétences dont les juges ont besoin pour gérer de manière équitable et efficace les procès en droit de la famille. Parmi ces compétences, mentionnons la communication avec les personnes en situation de crise, les conférences de règlement, la gestion à long terme des dossiers, la détermination des besoins des parties et de leur famille et d'autres considérations pertinentes lors de la prise de décisions affectant les familles. Le colloque comprenait un examen de la violence familiale, de la violence entre partenaires intimes et des litiges à niveau de conflit très élevé.

**TITRE : Une justice en mouvement 2024 : colloque national en français de l'INM**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 1 et 2 mai 2024

**Aperçu :** *Une justice en mouvement* était un colloque national de formation pensé par des juges d'expression française de partout au pays.

**Objectifs :** Tout au long de la formation de deux jours qui misait sur des méthodes d'apprentissage variées, les participants ont acquis de nouvelles connaissances sur des sujets divers, mais aussi de nouvelles compétences qu'ils pourront mettre en application dans leur pratique quotidienne. Ils se sont également vus sensibilisés au contexte social entourant plusieurs de ces sujets.

**Sommaire :** Le colloque avait pour grand thème l'accès à la justice. Ce sujet de première importance a été traité à l'aune de deux sous-thèmes principaux : les langues officielles et l'innovation. La première journée s'est ouverte par une séance visant à brosser le portrait des attentes et des besoins des citoyens dans une perspective empirique. Un panel d'experts a ensuite abordé les enjeux et les défis pratiques liés au fait de juger dans les deux langues officielles. La journée s'est conclue par une séance portant sur l'enseignement de la common law en français et sur les outils d'aide à la rédaction et à la traduction de jugements. La seconde journée a traité d'accès à la justice à travers la lentille de l'innovation. La matinée a été consacrée à la question de l'expert unique, un sujet qui a été abordé dans une perspective comparée. En après-midi, les participants ont été amenés à réfléchir à l'intelligence artificielle et à son impact à la fois positif et négatif sur l'accès à la justice.

**TITRE : La maîtrise de la rédaction des jugements : colloque conjoint de l'ICAJ et de l'INM**

**FOURNISSEURS : Institut canadien d'administration de la justice et Institut national de la magistrature**

Dates : 12 AU 16 mai 2024

**Aperçu :** Offert conjointement par l'Institut canadien d'administration de la justice et par l'Institut national de la magistrature, ce colloque de niveau avancé visait l'acquisition de compétences en matière de rédaction de jugements.

**Objectif :** Cette formation visait à améliorer la capacité des juges à formuler des motifs clairs, concis et convaincants, de manière à ce que leurs décisions soient comprises et acceptées par les parties, les autres tribunaux et le public.

**Sommaire :** Tout au long de la semaine, les juges ont participé à une série d'ateliers leur permettant de rédiger des introductions efficaces, de structurer des documents complexes en plaçant le contexte avant les détails, d'organiser les faits et le droit afin de façonner des jugements plus clairs et plus concis, de peaufiner leur style afin d'élaborer des phrases plus convaincantes, de s'autoréviser de manière efficace et de comprendre leur propre processus de rédaction. Le colloque était axé sur des travaux exhaustifs en petits groupes et des commentaires personnalisés sur des scénarios de rédaction de la part de membres chevronnés du corps professoral et d'experts en rédaction de jugements.

**TITRE : Colloque sur les actions collectives**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 4 juin 2024

**Aperçu** : Ce colloque s'intéressait aux enjeux juridiques de l'heure en matière d'actions collectives.

**Objectifs** : Ce colloque visait à améliorer les connaissances et les compétences des juges en matière d'actions collectives et à les aider à gérer efficacement les questions complexes qui se posent dans le cadre des actions collectives.

**Sommaire** : Animé par des juges d'expérience avec le concours d'experts et de praticiens, ce colloque a porté sur les principes fondamentaux des actions collectives, fourni aux participants des mises à jour jurisprudentielles clés et approfondi les considérations pratiques de la gestion des actions collectives. On y a également examiné les enjeux d'actualité qui ont pour effet de changer la nature des actions collectives, y compris les solutions de rechange aux actions collectives et les mises à jour relatives au droit relatif à la protection de la vie privée.

**TITRE : Colloque de droit civil**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 5 au 7 juin 2024

**Aperçu** : Ce colloque s'intéressait aux enjeux juridiques de l'heure en ce qui concerne les litiges en matière civile.

**Objectif** : Cette formation visait à améliorer les connaissances et les compétences des juges en ce qui concerne les litiges en matière civile et à les aider à gérer efficacement les questions complexes qui se posent dans le cadre de ces litiges.

**Sommaire** : Animé par des juges formateurs expérimentés et des experts en la matière, ce colloque a, au moyen d'exposés, d'études de cas et de discussions, examiné les enjeux de l'heure dans les litiges en matière civile tant en common law qu'en droit civil. Parmi les sujets abordés, mentionnons l'établissement du lien de causalité dans les affaires complexes en responsabilité civile délictuelle, le financement des litiges, le droit de la protection de la vie privée, l'utilisation de la technologie dans les salles d'audience et l'intelligence artificielle à la confluence du droit de la responsabilité délictuelle et du droit des contrats.

**TITRE : Au-delà des mots : Faire de l'équité, de la diversité, et de l'inclusion une réalité dans le système de justice (Programme conjoint du CCAIFJ et de l'INM)**

**FOURNISSEURS : Chapitre canadien de l'Association internationale des femmes juges et Institut national de la magistrature**

Dates : 11 au 14 juin 2024

**Aperçu** : Ce colloque conjoint du chapitre canadien de l'Association internationale des femmes juges (AIFJ) et de l'Institut national de la magistrature (INM) a porté sur une foule de questions juridiques et de questions relatives au contexte social qui sont pertinentes pour que l'égalité d'accès à la justice devienne une réalité.

**Objectifs :** Le colloque visait à sensibiliser les participants aux obstacles actuels à l'équité, à la diversité et à l'inclusion dans le système juridique, en particulier dans la profession juridique et dans la magistrature, afin de développer des compétences telles que la créativité et l'innovation et d'explorer des stratégies pratiques pour contribuer à l'égalité d'accès à la justice, conformément aux principes d'indépendance judiciaire et aux principes de déontologie du Conseil canadien de la magistrature.

**Sommaire :** Ce colloque s'est penché sur les moyens que les juges peuvent utiliser pour réfléchir de manière créative et critique aux mesures qui pourraient être prises pour éliminer les obstacles à l'accès à la justice. Il se composait d'exposés et de discussions avec des juges, des juristes universitaires et d'autres experts sur l'utilisation de méthodes novatrices pour surmonter les obstacles et les préjugés. Les participants ont également été invités à en apprendre davantage sur les approches novatrices de règlement des différends pour les peuples autochtones et sur la manière dont ces approches peuvent contribuer à surmonter les obstacles à l'accès à la justice. Le colloque s'est terminé par l'examen des mesures prises par l'AIFJ pour soutenir le leadership en droit des femmes dans six pays et promouvoir une justice inclusive au Botswana.

**TITRE : Juger mieux, juger plus intelligemment (Colloque conjoint de l'ACJCS et de l'INM)**

**FOURNISSEURS : Association canadienne des juges des cours supérieures et l'Institut national de la magistrature**

Dates : 25 au 27 juin 2024

**Aperçu :** Ce programme a traité de la question de l'utilisation des technologies et de leurs possibles applications dans les salles d'audience.

**Objectifs :** Tout au long du programme qui misait sur des méthodes d'apprentissage variées, les participants ont acquis de nouvelles connaissances, mais aussi de nouvelles compétences en matière de cyberjustice. L'objectif premier était qu'ils puissent apprendre à intégrer la technologie dans leur pratique et à en faire usage en salle d'audience, le tout, afin de juger mieux et plus intelligemment.

**Sommaire :** Ce colloque a permis aux juges d'en apprendre davantage sur la cyberjustice autant que de se familiariser avec les outils technologiques mis à leur disposition, afin qu'ils soient à même de juger mieux et plus intelligemment. La première partie du programme était entièrement consacrée à un sujet d'actualité : l'intelligence artificielle (IA). Lors de celle-ci, il a notamment été question de l'éthique de l'IA et de sa réglementation, de ses usages et applications dans le domaine juridique, des politiques du Conseil canadien de la magistrature qui la prennent pour objet et, enfin, de la prise de décisions automatisée par l'État. La seconde partie du programme, quant à elle, a été l'occasion d'aborder une variété d'autres sujets d'importance, soit : la preuve numérique, les cryptomonnaies et la technologie de la chaîne de blocs, la nouvelle plateforme Judicloud, les actifs numériques et le droit à l'oubli. Enfin, la dernière partie du programme s'est ouverte par une séance interactive portant sur le stress technologique et la manière de le gérer, après quoi les participants en ont appris sur l'art de se protéger contre la fraude et la cybercriminalité.

**TITRE : Atelier sur les éléments de preuve**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 15 au 19 juillet 2024

**Aperçu** : Cette formation intensive axée sur la pratique a permis aux juges de se tenir au courant de l'état du droit de la preuve dans les affaires criminelles, civiles et familiales, avec un accent particulier sur l'acquisition des compétences nécessaires pour résoudre correctement les questions relatives à la preuve.

**Objectifs** : Cet atelier visait à permettre aux participants de renforcer leurs connaissances et d'acquérir les compétences pratiques dont ils ont besoin pour résoudre correctement les questions relatives à la preuve. Tout au long du colloque, les participants ont pu analyser des situations qui se produisent souvent dans les affaires dont ils sont saisis.

**Sommaire** : Lors de cet atelier interactif d'acquisition de compétences, les juges participants ont approuvé et appliqué les principes fondamentaux du droit de la preuve. Au moyen de divers scénarios factuels, les participants ont pu améliorer leur capacité à analyser les éléments de preuve et à les traiter selon les règles de droit applicables. Des universitaires et des juges chevronnés ont parlé des nouveautés dans les grands domaines du droit de la preuve et animé des séances en petits groupes fondées sur des scénarios factuels hypothétiques et des simulations en direct de plaidoyers fondés sur la preuve. Les participants ont pu soumettre leurs réflexions sur la preuve à leurs collègues juges provenant de tous les coins du pays.

**TITRE : Colloque sur le droit de la famille : l'intelligence artificielle – une nouvelle ère pour les juges**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 19 et 20 juillet 2024

**Aperçu** : Ce colloque portait sur les répercussions des récents développements en matière d'intelligence artificielle pour les juges qui entendent des affaires de droit de la famille.

**Objectif** : Ce colloque visait à permettre aux participants de mieux comprendre les utilisations et les répercussions de l'intelligence artificielle dans le domaine du droit de la famille afin de les aider à gérer plus efficacement les instances familiales. Il s'adressait à tous les juges, indépendamment de leur degré de connaissance du sujet.

**Sommaire** : Au moyen d'exposés et d'ateliers interactifs en petits groupes, ce colloque a invité les juges à examiner les répercussions de l'intelligence artificielle sur le droit de la famille. Il comprenait une séance sur l'utilisation de la technologie dans les cas de violence familiale ou de conflits importants, avec une attention particulière accordée à l'utilisation possible de l'intelligence artificielle pour recourir à l'hypertrucage ou pour modifier les preuves par messages texte. Le colloque comprenait également un survol de la jurisprudence récente en matière familiale concernant les questions de procédure et de preuve liées à l'intelligence artificielle. Il s'est terminé par un exercice pratique invitant les juges à réfléchir de manière critique aux outils dont ils disposent pour prendre des décisions éclairées lorsqu'il s'agit de preuves modifiées numériquement.

**TITRE : Prévenir les condamnations injustifiées**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 7 et 8 octobre 2024

**Aperçu** : Ce colloque était consacré à l'examen des circonstances entourant les condamnations injustifiées, en particulier sur les facteurs contribuant habituellement aux condamnations injustifiées et sur les mesures appropriées que peuvent prendre les juges.

**Objectifs** : Ce colloque visait à sensibiliser les juges aux condamnations injustifiées, à les aider à repérer les problèmes potentiels dans leur salle d'audience et, ultimement, à leur procurer les outils théoriques et pratiques nécessaires pour éviter les condamnations injustifiées.

**Sommaire** : Animé par des juges d'expérience et des juristes universitaires, ce colloque a également donné la parole à des victimes de condamnations injustifiées, qui ont témoigné des répercussions que celles-ci avaient eues sur leur vie. Il a été question de l'ampleur du problème, du contexte social des condamnations injustifiées, ainsi que de l'incidence des questions raciales et de genre. Des séances pratiques ont porté sur les aveux, les problèmes de perception et de mémoire, l'identification par témoin oculaire, les lacunes des preuves médico-légales et l'évaluation de la crédibilité et de la fiabilité des preuves testimoniales.

**TITRE : Colloque sur les procès devant jury en matière pénale**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 9 au 11 octobre 2024

**Aperçu** : Ce colloque était axé sur divers aspects de la pratique et du droit en matière de procès criminels devant jury, depuis les conférences préparatoires au procès jusqu'au prononcé du verdict, ainsi que sur diverses difficultés en matière de preuve et de droit substantiel auxquelles les juges du procès sont susceptibles de faire face dans de telles affaires.

**Objectif** : Ce colloque visait à fournir aux juges une formation complète sur les difficultés touchant le droit de la preuve, le droit procédural et le droit substantiel que l'on rencontre dans les procès devant jury en matière pénale, de la conférence préparatoire au procès jusqu'au verdict, et de préparer les juges de première instance aux difficultés liées au droit de la preuve et au droit substantiel qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans ces affaires, y compris le consentement et les vices de consentement dans les affaires d'agression sexuelle.

**Sommaire** : Les procès devant jury en matière pénale comportent des difficultés particulières sur le plan du fond, de la preuve et de la procédure. Animé par des juges d'expérience et composé de brefs exposés magistraux, de tables rondes, d'exercices pratiques et de discussions en petits groupes, ce colloque portait sur une multitude de sujets, dont les suivants : la gestion préalable du procès efficace; la préparation du procès devant jury; la sélection judicieuse des membres du jury; les directives sur les responsabilités des parties; l'admissibilité de la preuve à des fins restreintes; la préparation et le prononcé des directives au jury, notamment les directives au jury concernant les mythes et les stéréotypes; les directives sur certains moyens de défense; et les directives postérieures à l'inculpation.

**TITRE : Les juges et l'univers carcéral : les réalités de l'incarcération**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 20 au 25 octobre 2024

**Aperçu :** Cette formation était axée sur le rôle des juges lorsqu'il s'agit de déterminer les peines appropriées pour les auteurs d'actes criminels, en tenant compte du contexte social, du système de libération conditionnelle et des thérapies et programmes offerts par les établissements correctionnels provinciaux et fédéraux. Au cours de cette formation, les juges ont été invités à participer à diverses visites d'établissements correctionnels et à des échanges avec le personnel et les détenus. La formation comprenait également des témoignages, des exposés et des études de cas.

**Objectif :** Cette formation visait à aider les juges à tenir compte de la situation propre à chaque délinquant qui se présente devant eux et des ressources offertes par les établissements fédéraux et provinciaux lorsqu'ils déterminent les peines.

**Sommaire :** Au cours de cette formation, les participants ont visité plusieurs établissements de détention fédéraux et provinciaux, où ils ont rencontré des détenus et des membres du personnel carcéral. Ces expériences de première main ont complété les séances de formation axées sur les compétences, dirigées par des experts judiciaires et non judiciaires et sur les meilleurs moyens de mettre en œuvre les lois relatives aux peines privatives de liberté dans le contexte de la *Charte*, de la législation et de la jurisprudence pertinente. Animé par des juges, des juristes universitaires, des avocats en exercice et des experts du système correctionnel et d'ailleurs, ce colloque portait sur les sujets suivants : la gestion des documents des détenus pendant la détermination de la peine; les audiences de la Commission des libérations conditionnelles; les mythes et les hypothèses concernant la détermination de la peine et le système correctionnel; la proportionnalité et l'individualisation des peines; la santé mentale dans les prisons et la détermination de la peine; et les réalités pratiques et le cadre juridique de la probation. Les participants ont également été invités à échanger leurs observations, expériences et « pratiques exemplaires » avec leurs pairs.

**TITRE : Entendre et trancher les questions relatives à la Charte**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 26 au 29 novembre 2024

**Aperçu :** Ce colloque a permis aux juges d'acquérir les connaissances, les compétences pratiques et les aptitudes dont ils ont besoin pour pouvoir trancher efficacement les requêtes courantes fondées sur la *Charte canadienne des droits et libertés*.

**Objectifs :** Ce colloque visait à permettre aux participants de mieux comprendre les principes fondamentaux de la *Charte*, de les mettre au courant des principaux développements de la jurisprudence et de développer leurs compétences en matière de gestion des instances fondées sur la *Charte* dans les affaires criminelles et civiles.

**Sommaire :** Au moyen de cours magistraux, d'exposés et de travaux en petits groupes, les participants se sont penchés sur un scénario factuel avec l'aide d'animateurs chevronnés pour aborder les thèmes suivants : la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives; la détention arbitraire; le droit à l'assistance d'un avocat; le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne;

le droit d'être jugé dans un délai raisonnable; les limites raisonnables aux droits garantis par la *Charte*; les questions procédurales; et les réparations. Ce colloque pratique a aidé les participants à renforcer les compétences nécessaires pour statuer sur les questions courantes liées à la *Charte* qui se posent dans leur salle d'audience.